

Saint François de Sales à Viuz en Sallaz ... et Mandements

- Mandement de Thiez, de Thy ou terre de Sala

Le 20 août 1607, François de Sales, probablement au château de Thy, écrit une lettre à Madame de Chantal et à sa soeur Gasparde : **Je suis ici à Viuz qui est la terre de mon évêché...** Cette parole dit tout l'intérêt du saint évêque pour ce territoire où il reviendra de nombreuses fois, bien plus qu'il n'est allé dans d'autres paroisses.

- Origine du mandement de Thy

La raison de cet intérêt, c'est que le mandement de Thy était une terre de l'évêché de Genève. Arducius de Faucigny, frère du Comte Aimond 1er de Faucigny et du Bienheureux Ponce, abbé d'Abondance et de Sixt, règne 50 ans sur Genève comme Prince et évêque, de 1135 à 1185. Il organise judicieusement le diocèse. Sous son épiscopat, on voit surgir les grands monastères savoyards : Abondance, Aulps, la chartreuse de Vallon, les prieurés de Peillonnet, de Burdignin, de Contamines, l'abbaye de Sixt... autant de lieux où rayonnera la foi chrétienne. Cela vaudra à Arducius tout un courrier avec St Bernard de Clairvaux, avec Frédéric Barberousse. C'est Arducius qui a commencé la construction de la cathédrale de Genève. Il meurt en 1185 ; il donne en testament son bien patrimonial (il était un de Faucigny) : le mandement de Thy aux évêques, ses successeurs. Ainsi la terre de Sala est entrée dans le domaine de l'évêché de Genève. Dès 1185, le mandement de Sala va s'étoffer au gré des évêques de Genève qui auront soin de le défendre, de le protéger.

Dès 1212, le neveu d'Arducius tente de récupérer les terres et les hommes de Viu. Le curé de Viu et Guillaume de Chardon devront faire respecter les droits de l'évêque. En 1263, l'abbaye de Sixt vend à Henry, évêque, les terres de Teysel de Fillinges. En 1267, Pierre II (dit le Petit Charlemagne, venant d'épouser Agnès de Faucigny, tente au titre de son épouse de récupérer divers droits de Haute et Basse Justice et le droit de chasse, sur la terre de Sala. Sa fille Béatrice qui épousera le dauphin Hugues du Viennois tentera, elle aussi, de se réserver des droits sur la terre de Sala. Pour finir, notre Béatrice et son époux concéderont à l'évêque tout ce qu'ils possèdent en terres, pâturages, cours d'eau sous leur château de la Tour, château situé sur le coteau qui domine au midi le château de Thy, avec le droit d'y créer un étang si cela lui convient.

Plus pratique en 1304, l'évêque Aimond du Quart arrondit son domaine en se faisant donner de Jean de Brégny, prêtre, des terres situées à Brégny et à Boisinges. Le même fera délimiter bougeries et pâturages de la terre de Viu ; les Vidomnes nommés par l'évêque pour gérer leur terre seront toujours tentés de récupérer à leur avantage les biens épiscopaux .

Les seigneurs de Faucigny, au 14ème, devront toujours reconnaître que les terres de Jussy et de Viu sont enclavées dans les leurs. Ils se sont faits d'ailleurs le devoir de protéger les droits de l'évêque, de son église et du chapitre. En 1307, une transaction entre l'évêque et le prieur bénédictin de St Jean de Genève fait entrer une chapelle avec ses terres et ses hommes dans le mandement de Thy. Il s'agit de St André sur Boège qui fera désormais partie de la terre de Sala.

- La Réforme

Au moment de la Réforme, la République de Genève s'était annexée le mandement de Jussy, propriété de l'évêché. Profitant des conquêtes bernoises en Savoie, les genevois s'emparent du mandement de Thy, établissent un châtelain et une cour de justice à Viu. Les habitants voulant conserver leur religion se mirent sous la protection de Charlotte d'Orléans qui obtint du roi de France qu'il écrirait au conseil de Genève et au Sénat de Berne pour que les gens de Viu puissent conserver leur religion³. Les genevois n'osent pas chasser les prêtres ni détruire les images, mais ils envoient des ministres réformés ; le mandement de Thy connaîtra la dernière invasion de Berne en 1589.

En 1600, le mandement de Thy, propriété de l'évêque de Genève se compose des paroisses de Viuz, Ville, St André de Boège et Bogève. Comme il était en terre savoyarde, il est demeuré propriété de l'évêque de Genève, alors que le mandement de Jussy est entré dans la République de Genève.

- Saint François de Sales à Viuz

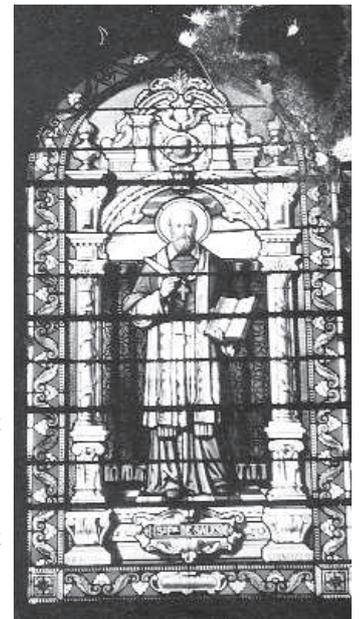
Considérant Viuz et son château de Thy, François de Sales se fera une joie et un devoir pastoral d'y venir au moins huit fois. Il y vient le 23 Septembre 1603 ; là à Viuz, il reçoit l'abjuration de Claude Forestier, seigneur d'Yvoire ; puis il monte à Sixt pour tenter de réformer les chanoines de l'Abbaye. Le 17 et 18 septembre 1604, à Viu, il fait une ordination de dix-neuf clercs dont six diacres et deux prêtres. Le 9 Avril 1605, il fait vendre par Laurent Pellet à Baptisard Sommeiller un pré d'une seytorée qui jouxte le château de Thy. De passage à Ville en août 1606, il donne la confirmation ; il parle de la dévotion à Marie. Après la cérémonie, il distribue des cha-pelets aux gens de Ville et les voit se multiplier miraculeusement dans ses mains. Il se repose à Viuz le dimanche, puis visite St Jéoire, la Tour. Le 25 et le 26, il est à Bogève, St André, St Jean où il vécut l'épisode peu banal de l'incident de l'essaim d'abeilles relaté par ailleurs.

Du Château de Thy, le 20 Juillet 1607, François de Sales écrit à sa sœur Gasparde et à Mme de Chantal qui vit encore dans sa famille : "**Je suis à Viuz qui est la terre de mon évêché. Or les sujets étaient anciennement, par reconnaissance, obligés de faire taire les grenouilles des fossés et marécages voisins pendant que l'évêque dormait. Il me semble que c'est une dure loi et, pour moi, je ne veux pas exiger ce devoir ; qu'elles crient tant qu'elles voudront pourvu que les crapauds ne me mordent point ; je me laisserai dormir si j'ai sommeil**".

Le 23 octobre 1611 dans l'église paroissiale de Viu, François fait douze tonsurés dont François Melchior de la Fléchère. Tout en s'occupant de son diocèse, il doit s'intéresser aux serfs taillables du mandement de Viuz. En Février 1618, il charge son valet d'aller à Pont sur Saône en Bourgogne pour s'occuper de la succession de Charles Fontaine, son taillable mort sans enfant . Le mandement de Thy comportait encore des hommes soumis au servage, c'est à dire à la taille réelle et personnelle. François de Sales affranchit François Moget, son homme taillable. Il nomme Aimon Bouloz recteur de la chapelle St Sébastien ; il institue chapelains à Viuz François Thabuis, Louis de Genève et Aimon Parchet.

François de Sales meurt le 28 décembre 1622 à la Visitation, rue Ste Hélène à Lyon. Son frère et successeur, Jean François de Sales léguera à l'église de Viuz une chasuble, une chape et deux tuniques.

Après François de Sales, les évêques de Genève viendront encore au château de Thy jusqu'à la Révolution. Charles Bally, fermier des revenus de l'évêché verse en 1635, 8.000 florins pour les fermages en disant : "**en fait de bâtiments, il n'y a plus que les masures du château de Thy**".



Georges Baud, curé de Neuvecelle, vicaire à Viuz de 1949 à 1955.